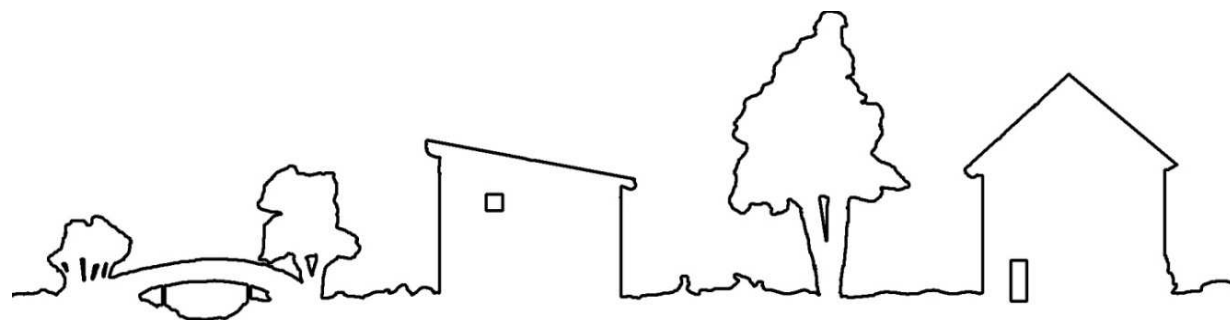


Commune de Quiberon



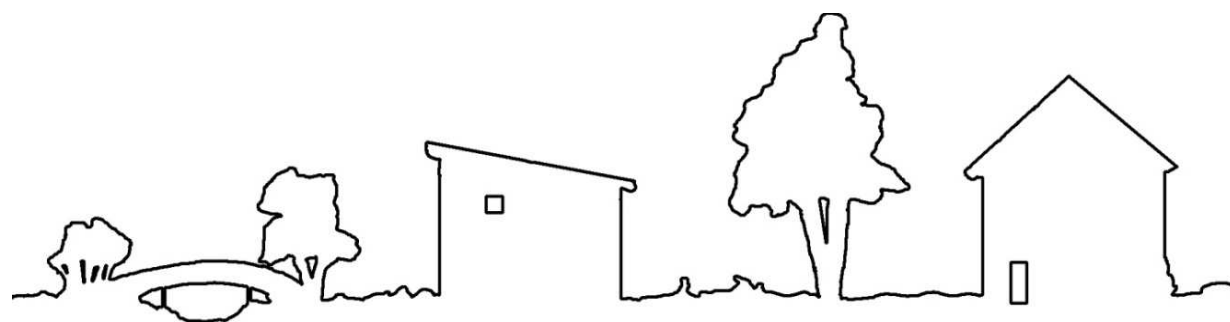
PLAN LOCAL D'URBANISME

6.2.a. Notice des Annexes Sanitaires

EOL

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 16 10 2014

le maire,



1 – Assainissement eaux usées



1.1 L'assainissement collectif

- ▶ Le service de collecte et traitement des eaux usées, organisé sous l'autorité du Syndicat mixte ABQP, est géré par SAUR France sous forme d'affermage, par un contrat entré en application le 1^{er} Janvier 2006 pour une durée de 15 ans. Le syndicat gère 16 stations dont celle de Quiberon dont la filière d'épuration est de type membranaire (et les 45 postes de relevage lui correspondant).
- ▶ Les eaux usées provenant de la commune de Quiberon et de St Pierre Quiberon sont traitées sur cet ouvrage et rejetées à la mer dans l'anse de Kerné, zone sensible au regard de la Directives Eaux Résiduaires Urbaines : les ouvrages doivent à ce titre être en mesure de traiter l'azote et le phosphore.
- ▶ La station d'épuration est située à Pont er Bail et a été mise en service fin 2007.
- ▶ Le tableau ci-dessous donne les volumes traités par la station. Globalement, entre 2009 et 2011 les volumes traités par la station d'épuration enregistrent une légère diminution. On observe cependant un pic en 2010 représentant une forte augmentation.

Année	2009	2010	2011	Variation 2009-2011
Volume (en mètres cubes)	1 196 628	1 423 367	1 188 954	- 0,64%

- ▶ Sa capacité de 60 000 EH permet de traiter 7 700 m³/j et 3 600 kg de DBO5/j. Les charges annuelles moyennes de fonctionnement en 2012 se répartissent de la manière suivante :
 - charges hydrauliques : 42%
 - charges organiques : 27%
- ▶ En période de haute saison, la station reçoit environ 65% de sa charge hydraulique nominale et à peine 30% en période de basse saison.



1.1 L'assainissement collectif

► Rendement :

Paramètres	2009	2010	2011	Arrêté Préfectoral du 30 décembre 2003	Nombre de jours en dépassement de capacité	Nombre de mesures non conformes	Nombre de mesures à l'année
DCO (Demande Chimique en Oxygène)	93%	93%	94%	90 mg/l 90%	0	0	102
DBO5 (Demande Biochimique en Oxygène)	98%	98%	98%	25 mg/l 95%	0	0	69
MES (Matières en Suspension)	99%	99%	99%	30 mg/l 95%	0	0	104
NK (Azote Kjeldahl)			94%		1	0	53
Phosphore total	88%	86%	91%	2 mg/l 80%	0	0	53
Azote global	93%	97%	88%	15 mg/l 85%	1	0	53

Source : extrait du rapport annuel 2011 : Prix et qualité, service de l'assainissement collectif du service public

► A Quiberon, on dénombre 8 285 branchements en 2011 soit une augmentation de 0,99% par rapport à 2010. Le taux de raccordement est de 96,91%.

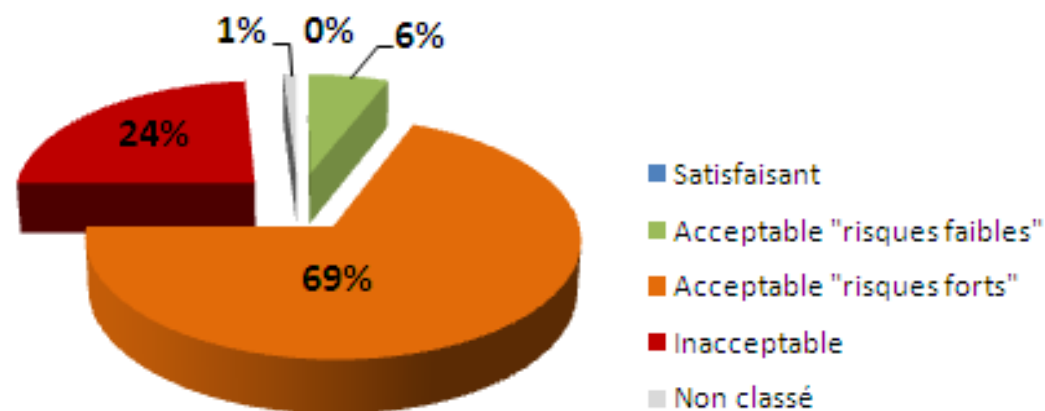
Toutes ces données montrent que la station d'épuration de Pont er Bail a la capacité de traiter les eaux usées des habitants de Quiberon et de pouvoir traiter celles de la population nouvelle prévue au travers du plan local d'urbanisme de la commune. Des actions menées porteront sur la sécurisation de certains postes de refoulement et la recherche d'eaux parasites et des mauvais raccordements. L'établissement du schéma directeur des réseaux d'assainissement est également en cours.



1.2 L'assainissement individuel

- ▶ La quasi-totalité de la commune est raccordée à l'assainissement collectif. En revanche les campeurs caravaniers sur parcelle privative ne sont pas raccordés à l'assainissement.
- ▶ Le SPANC a effectué des contrôles sur les installations individuelles en 2010 afin d'en déterminer leur qualité. Les résultats du bilan des diagnostics au 31 décembre 2011 sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Classement	Nombre de dossiers	Pourcentage (%)
Satisfaisant	0	0
Acceptable « risques faibles »	6	6
Acceptable « risques forts »	67	68
Inacceptable	24	24
Non classé	1	1
Total	98	100



Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2011



1.2 L'assainissement individuel

► Trois grandes classes ont été définies suivant les critères de l'agence de l'eau Loire Bretagne :

- **Satisfaisant** : Filière d'assainissement dite en « bon état de fonctionnement ». L'installation est complète et respecte les normes actuelles.
- **Acceptable** (avec deux sous classes) :
 - A « **risques faibles** » : Filière d'assainissement complète mais pas conforme aux normes actuelles
 - A « **risques forts** » : Filière d'assainissement inadaptée à la nature du terrain ou à l'usage de l'habitation (ex : sous dimensionnement), pouvant présenter des dysfonctionnements par manque d'ouvrage (ex : installation incomplète)
- **Non acceptable ou inacceptable** : Installation présentant un problème sanitaire et/ou un problème de pollution avérée.

Les installations non accessibles ne sont pas classées ainsi que celles dont le propriétaire s'oppose au contrôle.

Pour chaque classement, des mesures sont à suivre :

Classe	Préconisations
Satisfaisant	Entretien régulier
Acceptable risques faibles	Surveillance + entretien régulier
Acceptable risques fort	Compléments à réaliser + surveillance + entretien régulier
Non acceptable	Réhabilitation obligatoire dans un délai de 4 ans
Non classé	Contrôle à refaire après découverte des ouvrages
Refus	Mise en demeure et application de la redevance majorée

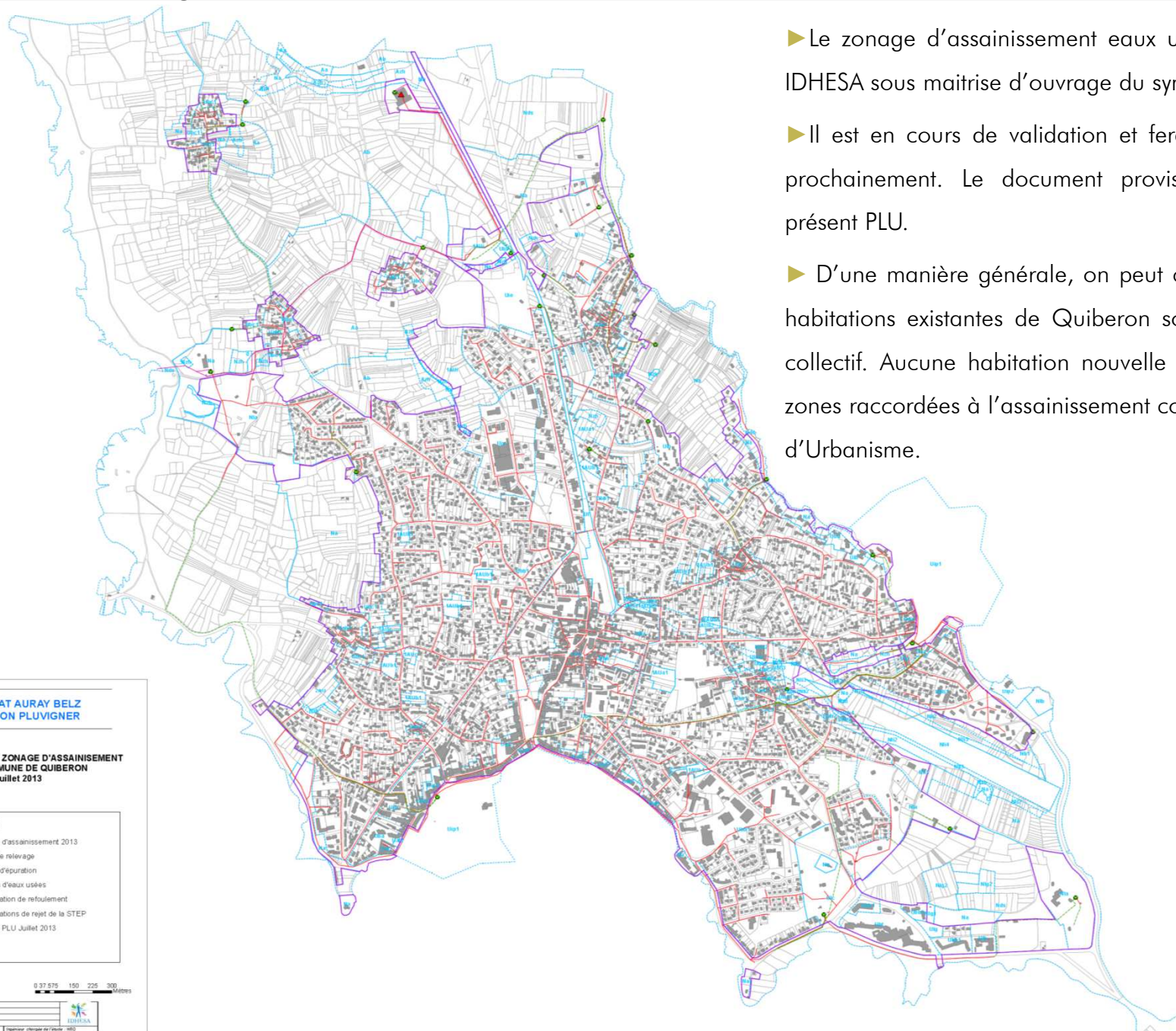
► Sur la commune de Quiberon, 98 installations ont été évaluées. 74,5% sont considérés comme acceptables. La grande majorité des installations individuelles est classée acceptable avec risques forts (68%).

► Les dossiers non classés seront évalués ultérieurement.



1.3 Plan du zonage d'assainissement des eaux usées

- ▶ Le zonage d'assainissement eaux usées a été réalisé par le cabinet IDHESA sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte ABQP.
- ▶ Il est en cours de validation et fera l'objet d'une enquête publique prochainement. Le document provisoire est cependant annexé au présent PLU.
- ▶ D'une manière générale, on peut constater que la quasi-totalité des habitations existantes de Quiberon sont raccordées à l'assainissement collectif. Aucune habitation nouvelle ne sera autorisée en dehors des zones raccordées à l'assainissement collectif dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme.



SYNDICAT AURAY BELZ
QUIBERON PLUVIGNER

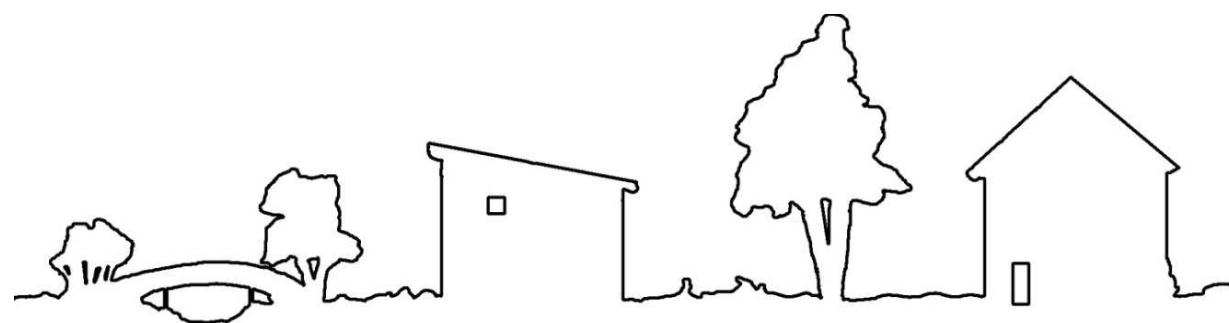
ACTUALISATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE QUIBERON
Juillet 2013

Légende :

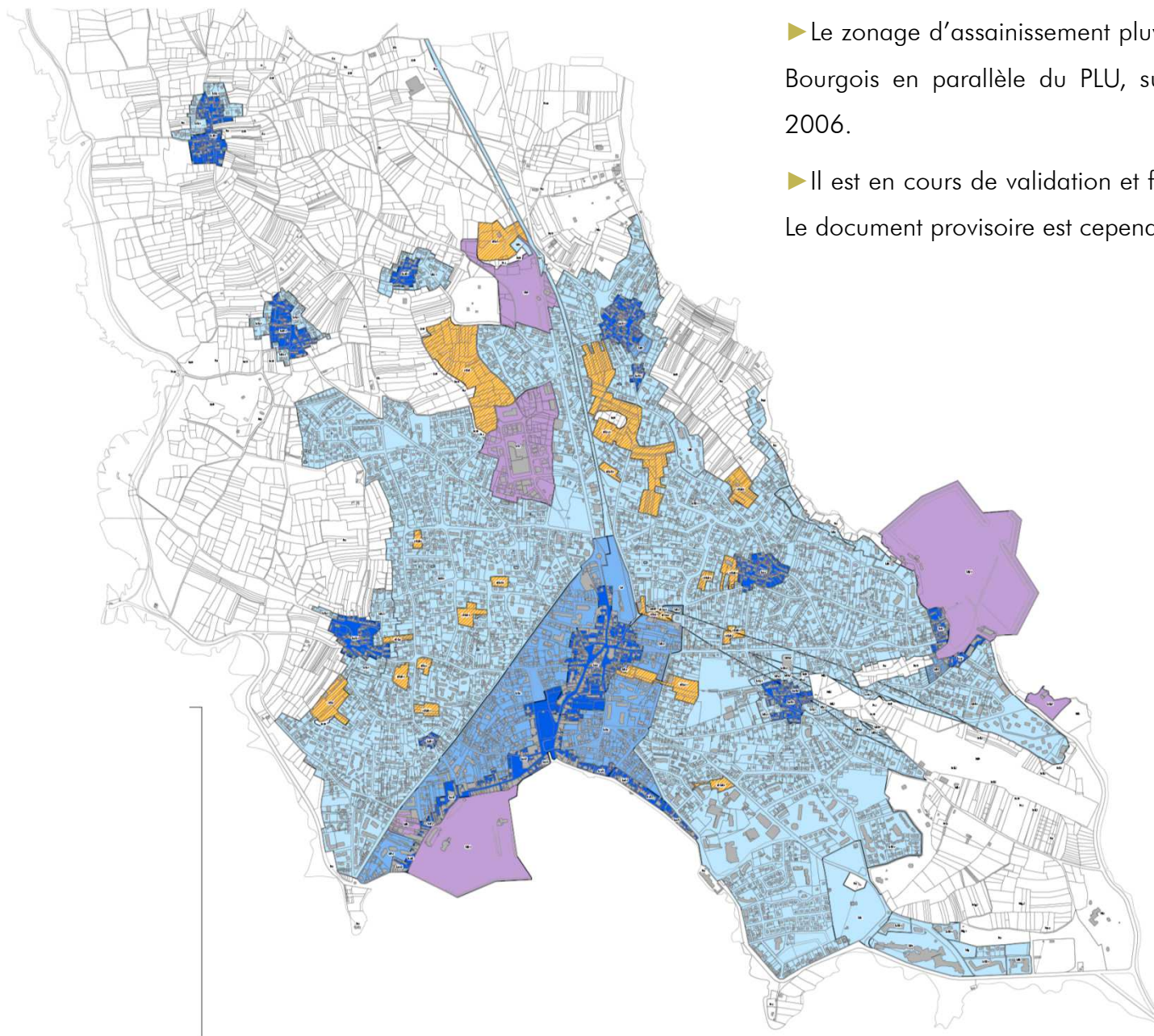
- Zonage d'assainissement 2013
- Poste de relevage
- ▲ Station d'épuration
- Réseau d'eaux usées
- Canalisation de refoulement
- Canalisations de rejet de la STEP
- Zonage PLU Juillet 2013



0 75 150 225 300
Mètres



2 – L'assainissement eaux pluviales



► Le zonage d'assainissement pluvial (carte et rapport) ont été réalisés par le cabinet Bourgois en parallèle du PLU, suite au schéma directeur qui avait été réalisé en 2006.

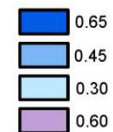
► Il est en cours de validation et fera l'objet d'une enquête publique prochainement. Le document provisoire est cependant annexé au présent PLU.

LEGENDE

Zones urbanisées

Opération > 1 000 m² :
mesures compensatoires à mettre en oeuvre : $Q_{fuite} = 3L/s/ha$ (T= 10 ans)

Opération < 1 000 m² :
mesures compensatoires à mettre en oeuvre au-delà du coefficient maximal d'imperméabilisation (T = 10 ans)



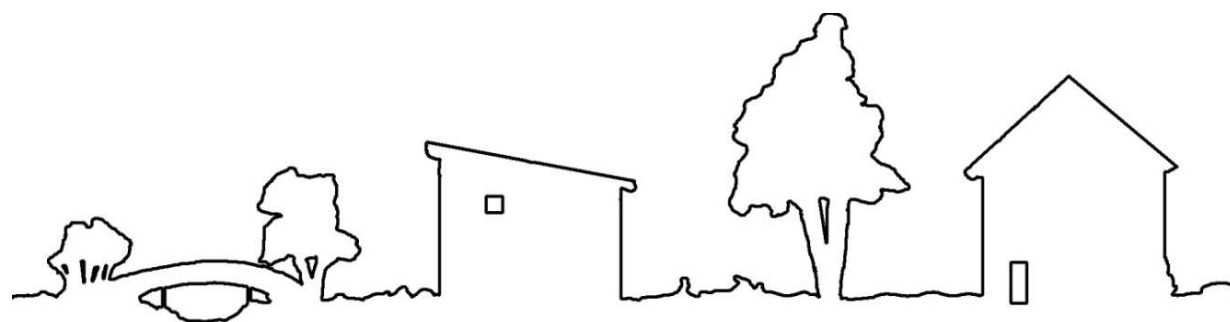
Zones urbanisables non encore urbanisées

Mesures compensatoires à mettre en oeuvre : $Q_{fuite} = 3L/s/ha$ (T= 10 ans)





- ▶ Le zonage prévoit pour toutes les zones AU (1AUa, 1AUb, 1AUc, 1AUi et 2AU) un débit de fuite maximal en sortie d'opération à 3 litres /seconde / hectare, calculé sur la base d'une pluie de retour 10ans. Ce débit de fuite s'applique également dans les opérations portant sur plus de 1000m² de terrain situées en zone urbanisée.
- ▶ En zone urbanisée, pour les opérations portant sur moins de 1000m² de terrain, la règle est celle de l'absence de mesures tant que le coefficient d'imperméabilisation fixé est respecté, et de la compensation au-delà du coefficient maximal d'imperméabilisation, sur la base d'une pluie de retour 10ans.
- ▶ Le coefficient d'imperméabilisation est fixé à :
 - ▶ 0,65 en Uaa, Uab, Uac, Uaf
 - ▶ 0,45 en Uba, Ubr et Uf (hors emprise de la voie ferrée)
 - ▶ 0,30 en Ubb, Ubc, Ubd, Ubv, Ubt, Ulb, Ulc, Ulg, Uf (pour l'emprise de la voie ferrée)
 - ▶ 0,60 en Uia, Uie, Uip1 et Uip2.



3 – L'adduction d'eau potable



► La production d'eau potable relève de la compétence du Syndicat Mixte ABQP. Ce dernier a confié l'exploitation du service de production et de distribution d'eau potable à SAUR France, par un contrat d'affermage qui a pris effet le 1^{er} janvier 2007 pour une durée de 15 ans.

► **Le service d'eau concerne 62 975 abonnés qui sont desservis par un réseau de 1 640 km sur 24 communes.**

La commune de Quiberon est alimentée par une prise d'eau en retenue artificielle à Tréauray sur la commune de Pluneret. C'est un barrage sur le Loch dont la capacité de retenue est de l'ordre de 800 000 m³. La retenue s'étend sur 23 ha et peut produire 33 600 m³ par jour. Elle alimente 20 des 22 communes continentales du Syndicat et produit environ 5 millions de m³ tous les ans. De nombreux contrôles qualité sont effectués ne détectant rien d'anormal.

► Le rapport d'activité pour l'année 2011 donne les informations suivantes pour la commune de Quiberon :

- Nombre de branchements : 8 549 soit une augmentation de 0,78% par rapport à 2010
- Volume d'eau consommé : 542 286 m³ soit une diminution de 4,64% par rapport à 2010
- Consommation moyenne en m³ / habitant : 53 m³
- Consommation moyenne industriel : 101 326 m³

► Rendements :

2010	2011
86,26%	88,79%

► Dans le cadre d'une politique départementale de sécurisation de l'alimentation en eau potable de sa population, le Syndicat Auray Belz Quiberon Pluvigner, est à même d'être secouru par l'usine de production interdépartementale située sur la commune de La Roche-Bernard.

Toujours dans le cadre de cette politique, des travaux sont en cours pour établir une interconnexion avec les équipements du syndicat d'Hennebont. A terme, le syndicat disposera donc de deux sources de secours, l'une en provenance de la Vilaine, l'autre du Blavet.

Les analyses réalisées sur l'eau distribuée à Quiberon montrent une conformité aux normes en vigueur.



► Le Syndicat Mixte peut notamment :

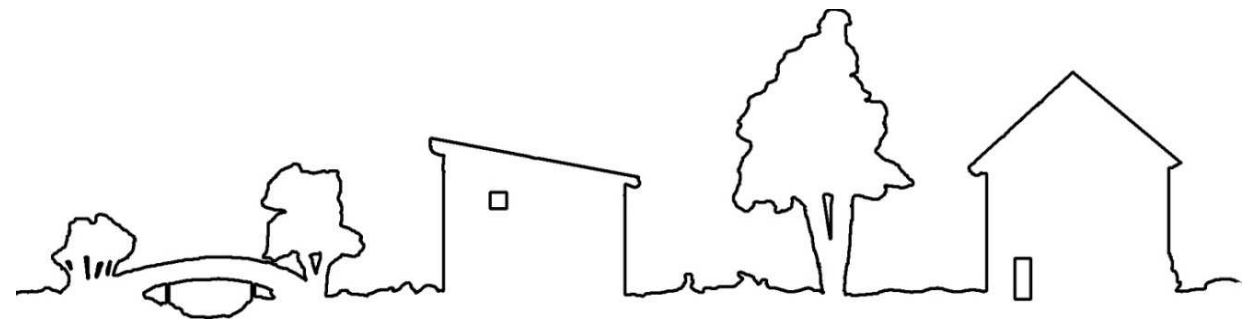
- Importer de l'eau du Syndicat de Grand-Champs, de Brandérion, d'Hennebont par l'intermédiaire d'une conduite et du Syndicat Départemental de l'Eau,
- Exporter de l'eau vers le Syndicat de Grand-Champ et le Syndicat Départemental de l'Eau à destination de Vannes Ouest, Saint Jean Brévelay, Régigny-Radenac et Josselin)

- Volume produit par la prise d'eau de Tréauray: 4 724 998 m³ (-8,55% par rapport à 2010)
- Volume importé par le Syndicat Auray Belz Quiberon: 122 739 m³ (+31,45% par rapport à 2010)

► La commune de Quiberon compte un réservoir sur tour au lieu dit de Kerné d'une capacité de 800 m³.

► Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé, 182 échantillons ont été prélevés et analysés. L'eau est très peu calcaire et généralement pauvre en fluor. Les taux de nitrates et de phosphores sont en dessous des normes en vigueur. On observe cependant des dépassements de références de qualité concernant le carbone organique total, l'aluminium, le fer et la turbidité de l'eau.

Les résultats montrent que l'eau distribuée respecte les limites de qualité en vigueur pour 100% des échantillons et les références de qualité pour 95,4% des échantillons. Les dépassements observés ne sont pas de nature à induire de conséquence sanitaire.



4 – Gestion des déchets



► La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat. Le syndicat assure cette mission sur 24 communes et 3 communautés de communes du Pays d'Auray.

La collecte

► La collecte des déchets comprend la collecte des ordures ménagères non recyclables, du verre, des emballages ménagers et des journaux et magazines. La collecte des ordures ménagères à lieu tous les lundis en basse saison et les vendredis en plus pendant la haute saison. La collecte des ordures recyclables à lieu tous les samedis.

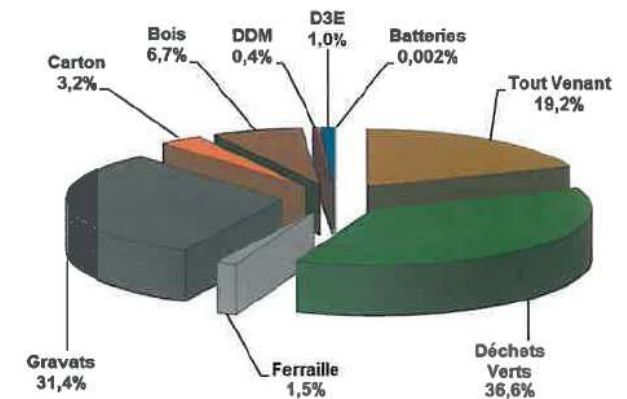
► Elle comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchetteries. Une déchetterie est présente sur la commune de Quiberon. Située au lieu dit du Manio, elle dépend directement du Syndicat mixte Auray-Belz-Quiberon-Pluvigner. Elle accueille gratuitement les particuliers qui peuvent y déposer seulement 3 m³ de déchets à chaque passage qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères en raison de leur poids, de leur volume ou même de leur nature.

Le traitement

- Le traitement des déchets (ordures ménagères, produits du tri sélectif, déchets verts) comprend le stockage, le tri, le recyclage ainsi que le compostage :
- Les ordures résiduelles sont destinées à l'incinération à l'UIOM de Plouharnel
 - Le tout venant issu des déchetteries est traité ISDND de la Vraie-Croix et de Gueltas situé dans le Morbihan.
 - Les déchets recyclables sont acheminés à Vannes vers un centre de tri exploité par la société SITA.
 - Le verre est collecté dans les points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de stockage de l'usine de Plouharnel. Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par ECO – EMBALLAGES.



Répartition des déchets de déchetteries en 2011





► En 2011, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et l'Ademe, le Syndicat Mixte a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite d'éco-composteurs. Au total 810 composteurs ont été fournis aux habitants de la commune de Quiberon depuis 2005.

La prévention

► Afin de réduire la production de déchets et améliorer le recyclage autant que possible, le Syndicat Région Auray Belz Quiberon Pluvigner édite chaque année un journal du tri (photo ci-contre), qui est distribué avec le premier bulletin municipal de l'année.

► Il a également mis en place sur son site internet des outils et conseils. En effet, un guide du tri est disponible, un flyer « l'environnement, j'y pense : je trie », une réglotte du tri, un journal du tri qui paraît 1 fois par an, une bande dessinée sur le tri et enfin des autocollants « STOP PUB ».

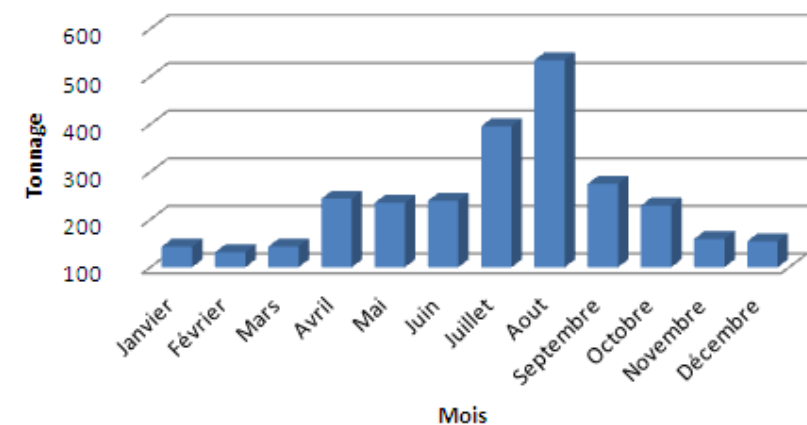


Les ordures ménagères résiduelles

► Entre 2010 et 2011, la commune de Quiberon, a connu une diminution de 5,60% du tonnage de la collecte des ordures ménagères résiduelles. Les ordures ménagères résiduelles sont passées de 3 046,44 tonnes en 2010 à 2 885,08 tonnes en 2011.

En 2011, le traitement de ces déchets par incinération représentait environ 24 173 tonnes pour le syndicat.

Tonnage des ordures ménagères collectées en 2011





La collecte sélective

- Le syndicat a investi 37% de plus en 2011 par rapport à 2010 dans les sacs jaunes réservé à la collecte sélective.
- Le rapport annuel 2011 du Syndicat montre que sur 224 kg/hab./an d'ordures ménagères résiduelles collectées, près de 93 kg/hab./an sont issues de la collecte sélective soit près de 41,5%. Parmi les déchets issues de la collecte sélective on trouve 18,6 kg/hab./an d'emballages, 22,5 kg/hab./an de journaux et magazines et 51,8 kg/hab./an de verre.
- Par rapport à 2010, on observe une baisse de 1,8% du tonnage des produits de la collecte sélective passant de 94,7 kg/hab./an à 92,9 kg/hab./an.
- Le taux de refus de tri des emballages légers au sein du syndicat est de 19% en 2011 contre 21% en 2010. On observe donc une nette progression des usagers sur les consignes de tri. Les refus sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes ne répondant pas aux consignes de tri.
- Le syndicat compte 6 déchetteries, dont une localisé à Quiberon. Entre 2010 et 2011, le tonnage de ces déchetteries a diminué de 1,4%.

Tableau de l'évolution du ratio de la collecte

Ratios en kg/hab./an	Année 2010	Année 2011	Evolution (%) 2010-2011
Emballages	18,5	18,6	0,7%
JRM	22,5	22,5	0%
Verre	53,7	51,8	- 3,5%
Total collecte sélective	94,7	92,9	- 1,8%
OMr	226,8	224	- 1,3%
Total collecte	321,5	316,9	- 1,4%



Les objectifs nationaux et départementaux

- Le syndicat mixte de la région Auray Belz Quiberon dépasse la moyenne départementale en ce qui concerne le tonnage des ordures ménagères résiduelles collectées. Cependant, les objectifs à atteindre pour 2010 ont été respectés et le seront également en 2015 si le tonnage continue à diminuer. La part de déchets issus de la collecte sélective au sein du syndicat est en dessous de la moyenne départementale. Les objectifs pour 2010 n'ont pas été atteints. En revanche, les déchets issus de la collecte des déchetteries sont plus importants que la moyenne départementale. Ils ont respecté les objectifs de 2010, et respecterons également ceux de 2015.
- On peut en conclure qu'en matière de tonnage d'ordures ménagères résiduelles et de tonnage des déchets apportés en déchetteries, les résultats du syndicat sont satisfaisants. En revanche, le syndicat doit améliorer la collecte sélective afin de respecter le tonnage par habitant en 2015.
- L'objectif de la loi Grenelle en 2015 est de diminuer de 7% le tonnage par habitant et par an des ordures collectés.

Ratio Kg/hab./an	Syndicat Mixte 2010	Moyenne du département	Objectif pour le syndicat		Objectif Grenelle 2015
			2010	2015	
OMr	227	215	288	253	-7% par hab. (de 2009 à 2014)
Collecte sélective	95	101	108	121	
Déchetterie	398	259	313	323	
Total	720	575	709	697	

Source : Rapport annuel 2011

- Les perspectives d'évolutions du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon en matière de déchets sont la mise en place du Programme Local de Prévention en 2012, le lancement d'une étude sur la valorisation des gravats issus des déchetteries, le lancement de la campagne de lavage des colonnes aériennes sur l'ensemble du syndicat et la poursuite de l'étude préalable à la mise en place de la tarification incitative.